

*Toute souscription à un abonnement MOVE nécessite la création d'un compte sur espacefamille.vendome.eu
(avec justificatif de domicile de moins de trois mois)*

<input type="checkbox"/> 1ère demande <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Duplicata	<input type="checkbox"/> Abonnement Jeune (de 2 à 25 ans inclus) <input type="checkbox"/> Abonnement Adulte (26 ans et +)	Photo
--	--	-------

TITULAIRE DE LA CARTE

NOM _____	Date de Naissance ____/____/____
Prénom _____	Sexe <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Adresse _____	Commune _____
Téléphone portable _____ <i>(pour recevoir par SMS les infos trafic du réseau)</i>	Courriel _____ <i>(pour création du compte en ligne)</i>

RENSEIGNEMENTS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE
REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ELEVE

Représentant légal 1 <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre _____	Représentant légal 2 <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre _____
Nom _____	Nom _____
Prénom _____	Prénom _____
Adresse _____	Adresse _____
Code postal _____ Commune _____	Code postal _____ Commune _____
Tél. fixe _____ Tél. portable _____	Tél. fixe _____ Tél. portable _____
Courriel _____	Courriel _____

Garde alternée : oui non

SCOLARITE DE L'ELEVE

Établissement scolaire fréquenté _____	Commune _____
Classe à la rentrée _____	
Régime de l'élève <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne	

POINT D'ARRET DEMANDE

COMMUNE DU POINT D'ARRET _____ NOM DU POINT D'ARRET _____

Pour trouver votre point d'arrêt, consultez les circuits sur le site www.move-vendomois.fr

SECOND POINT D'ARRET (uniquement dans le cadre d'une garde alternée)

COMMUNE DU POINT D'ARRET _____ NOM DU POINT D'ARRET _____

Le titulaire de la carte, ou le représentant légal pour les mineurs, certifie exacts les renseignements portés sur le présent document. Il reconnaît avoir pris connaissance des dispositions figurant au verso de cet imprimé et s'engage à les respecter.

Fait à : _____ Signature du titulaire majeur ou du représentant légal :

Le : _____

Merci de déposer ou de retourner ce formulaire :
 au **GUICHET UNIQUE - Hôtel de Ville et de Communauté - Parc Ronsard - BP 20107 - 41106 VENDOME Cedex**
 ou à la **Mairie Annexe, 42 bis avenue Jean Moulin - 41100 VENDOME**
Horaires d'ouverture : Lundi - Mercredi - Jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h30
Mardi : 13h30/17h30 - Vendredi - 8h30/17h30 (journée continue uniquement à l'Hôtel de Ville)

1 - COMMENT S'INSCRIRE

- 1 - Remplissez tous les champs du présent formulaire
- 2 - Joignez votre règlement (chèque à l'**ordre du Trésor Public**, espèces ou carte bancaire) ainsi qu'une photo d'identité (2,5 cm X 3,5 cm) pour tout nouveau dossier
- 3 - Déposez votre demande au Guichet Unique ou envoyez le formulaire par courrier (**avant le 21 juillet 2024 pour l'abonnement Jeune**)
- 4 - Vous recevrez votre carte par courrier (à la fin du mois d'août pour l'abonnement Jeune)

Ne peuvent souscrire un abonnement Jeune :

- Les élèves domiciliés dans une commune de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ET fréquentant un établissement situé en dehors de la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Ils doivent s'inscrire auprès de la Région Centre via le site www.remi-centrevaldeloire.fr
- Les élèves en situation de handicap. Ils doivent prendre contact avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher au 02 54 58 41 41

2 - TARIFS APPLICABLES

	Abonnement annuel Jeune (de 2 à 25 ans)	Abonnement annuel Adulte
Tarif annuel par personne	25 €	40 €
Majoration dépassement date d'inscription *	15 €	
Duplicata	15 €	15 €

***Si l'inscription est réalisée au-delà du 21 juillet 2024**

3 - CARTE DE TRANSPORT

La carte de transport abonnement jeune ou adulte est valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025
La carte d'abonnement Jeune permet l'accès à un circuit scolaire déterminé ainsi qu'à l'ensemble du réseau urbain de Vendôme, Saint-Ouen, Areines, Meslay et Naveil
La carte doit être présentée au conducteur à chaque montée
Aucun remboursement ne pourra être demandé en cours d'année

4 - GARDE ALTERNEE

Dans le cas d'une garde alternée, deux cartes de transport pourront être délivrées avec un paiement unique

5 - DUPLICATA

En cas de perte de la carte de transport, vous devez **IMPERATIVEMENT** faire une demande de duplicata via votre espace famille
La somme de 15 € pour frais de réédition de la carte de transport sera facturée

6 - REGLEMENT DES TRANSPORTS APPLICABLE

L'acquisition d'une carte de transport implique l'acceptation du règlement intérieur de transport applicable
L'ensemble des règlements intérieurs sont consultables sur le site move-vendomois.fr
Un extrait du règlement intérieur sera joint à l'envoi de la carte d'abonnement Jeune

7 - FAUSSE DECLARATION

Toute fausse déclaration, ayant permis l'obtention de la carte de transport de façon indue, entraînera une résiliation immédiate. La communauté d'agglomération Territoires vendômois se réserve le droit d'émettre un titre de recettes correspondant au montant qui aurait dû être payé.